



ARRETE 2026-004-002

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-le-Blanc,

VU l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les articles R 123-11, R 123-12 et R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2026 ayant fixé à 5 le nombre des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration doit aussi comprendre 5 membres désignés par le Maire en nombre égal à celui des membres élus, et à nommer conformément à la réglementation en vigueur, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune et comportant au moins un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département,

CONSIDERANT qu'il a été procédé à l'affichage légal en Mairie afin de permettre aux associations concernées de proposer des candidatures pour leurs représentants,

VU les propositions effectuées,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc, pour la même durée que celle du mandat du Conseil Municipal :

- **Madame Karine COUDERC**, en qualité de Présidente et représentante des associations familiales.
- **Madame Dominique BRECHEMIER** en qualité de représentante des restaurants du cœur, œuvrant dans la lutte contre la précarité.
- **Madame Bernadette CAPELLE** en qualité de représentante de l'association Habitat et Humanisme qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ainsi qu'en tant que mandataire judiciaire par conséquent membre spécialiste.
- **Madame Monique ZINSIUS**, Présidente et membre de l'association « le club de l'amitié », en qualité de représentant des associations de retraités et de personnes âgées.
- **Monsieur Yves BEAUDOIN**, Président et membre de l'association « l'amicale des anciens de Saint Jean » en qualité de représentant des associations de retraités et de personnes âgées.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 3 – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé numériquement
à Saint Jean le Blanc,
le vendredi 10 avril 2026
CHARPENTIER Thierry
Président du CCAS

